

# **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2005**

Le six mai deux mille cinq, le Conseil municipal de Saint Etienne de Crossey s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean-François GAUJOUR, Maire.

Date de convocation : le 3 mai 2005.

## **Etaient présents :**

Mmes EMIN, LAURENT, LEQUIEN, MARRANT, PERIER-CAMBY, PEYLIN, RONDELET ;  
Ms. BARALDI, BARNIER, BERENGER, FUGIER GUILLON, PERRET, ROUDET, STEFANUTO, ,  
VACHER.

**Absents :** Monsieur TROUILLOUD Roger donne procuration à Monsieur STEFANUTO Maurice

Secrétaire de séance : Mme PEYLIN Ghislaine

Monsieur le Maire ouvre la séance en signalant que deux grandes manifestations ont eu lieu : un important tournoi de boules et un très beau concours avec le club des chiens de défense.

Il rappelle les divers problèmes rencontrés pendant les vacances scolaires avec quelques groupes de jeunes qui se réunissent dans plusieurs coins de la commune et causent de nombreuses dégradations aux bâtiments publics.

Il poursuit en exposant les problèmes que rencontre le Pays Voironnais avec le rendu de l'étude sur l'emplacement du centre de stockage des déchets ultimes. Monsieur le Maire explique ces difficultés par la mise en place d'une mauvaise communication, des élus qui ne se sentent pas impliqués, puisqu'ils n'ont pas été associés à l'étude. Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'une décharge et que ce centre doit être exemplaire. Des réunions publiques sont organisées dans quelques communes du Voironnais

27/2005

<b>DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET PRINCIPAL 2005</b>
---

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit : la commune a encaissé la subvention "projet graffe", de 250 € versée par la commune de St Aupre. Ce projet ayant été monté par la "Maison Pour Tous", il convient de reverser cette somme à l'association.

Cette subvention n'ayant pas été prévue lors du budget principal 2005, il convient de modifier les crédits des comptes suivants : prélever la somme de 250 € au compte 7474 participations des communes pour la verser au compte 6574 subvention autre organisme « Maison Pour Tous ».

28/2005

<b>PLACEMENT DE L'EXCEDENT DE TRESORERIE</b>
--

Monsieur Trouilloud Roger Adjoint aux finances expose à l'assemblée que la commune dispose d'une avance de trésorerie assez conséquente, et qu'une partie de cette avance de trésorerie a été placée sur des comptes à terme. Un de ces placements arrive à échéance le 27 mai 2005 pour un montant de 300 000 €

Il propose donc que le Conseil municipal donne son accord pour que le placement de cette somme (300 000 €) soit reconduit et pour une durée de 6 mois. Il demande aussi l'accord du Conseil pour qu'il soit rajouté 100 000 € à cette somme.

Après discussion et délibération le Conseil municipal décide par 18 voix pour, de donner son accord afin :

- De reconduire le placement de 300 000 €
- D'ajouter à ce placement la somme de 100 000 €

Soit un placement total de 400 000 € sur un compte à terme sans risque, pour une durée de six mois, de déléguer à Monsieur le Maire le soin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires.

29/2005

<b>LOCATION MATERIEL ET HEURES PERSONNEL COMMUNAL</b>
---

Monsieur Claude Baraldi, Adjoint aux travaux, expose au Conseil municipal les difficultés que rencontrent certaines collectivités n'ayant ni suffisamment de matériel, ni suffisamment de personnel pour effectuer leurs travaux ; Des demandes de particuliers sont également parvenues à la mairie afin de louer matériels et personnels, dans la mesure où cela ne nuit pas aux travaux sur la commune leur mise à disposition est envisageable. Une délibération n°67/2004 a déjà été prise mais il convient de régulariser les tarifs de location de la manière suivante :

	2004	2005
Camion avec chauffeur	38.50€	39.00€
Tractopelle avec chauffeur	45.45€	46.40€
Faucheuse	36.40€	40.00€
Utilitaire avec chauffeur	26.95€	27.50€
Utilitaire sans chauffeur	7.10€	7.10€
Point à temps (à l'heure)	48.15€	49.10€
Nacelle	55.55€	56.65€
Personnel seul	20.20€	20.60€
Personnel avec matériel spécialisé (espace vert)	38.30€	28.90€

30/2005

<b>TARIFS 2005 DES PERMANENCES ARCHITECTURALES</b>
--

Conformément au contrat de mission d'architecte conseiller en date du 30 mars 1987, le taux de vacation relatif à une permanence d'une demi-journée peut être indexé sur l'indice Ingénierie du 01 janvier de chaque année.

Le C.A.U.E de Grenoble dans son courrier du 04 avril 2005, fait état des tarifs révisés pour l'année 2005, soit :

- Permanence régulière ½ journée	<b>161,93 €H.T</b> soit	<b><u>193,67 €T.T.C</u></b>
- Heure complémentaire	<b>53,97 €H.T</b> soit	<b><u>64,55 €T.T.C</u></b>
- Frais de déplacement (le Km)	<b>0,53 €net.</b>	

Variation par rapport aux tarifs de 2004 :

- La permanence régulière augmente de 3,29%,
- L'heure complémentaire augmente de 3,28 %
- Les frais de déplacement augmentent de 3,92 %.

Après discussion et délibération, le Conseil municipal accepte cette proposition par 13 voix et 5 abstentions.

31/2005

**DEPLACEMENT / ECHANGE DU CHEMIN DE DESSUS  
DELIBERATION SUR LES RESULTATS DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que l'enquête publique concernant ce projet de déplacement s'est déroulée du 21 février au 7 mars 2005 et qu'à cette occasion diverses personnes se sont manifestées ; aucune opposition n'ayant été formulée, le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable.

Considérant donc qu'il a été satisfait à toutes les formalités prescrites par la loi, il demande au Conseil Municipal de décider ce déplacement et de l'autoriser à engager les formalités nécessaires tant auprès du géomètre que du notaire.

Après discussion et délibération,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement.

32/2005

**CONVENTION STAGE EN ALTERNANCE**

La Maison Familiale Rurale de Vif a fait parvenir une convention d'enseignement professionnel conformément au décret N°61-632 portant application de la loi relative à l'enseignement et à la formation agricole, ainsi que la convention entre le ministère de l'Agriculture et l'Union des Maisons Familiales d'Education et d'Orientation. Cette convention concerne un jeune qui effectue ses études en alternance, qui précédemment était en stage sur la commune de St Aupre. Le maître de stage ne pouvant plus assumer sa mission, à la demande des élus de St Aupre le stage se poursuivra sur la commune de Saint Etienne de Crossey du mois de mai au mois de juin 2005.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de stage.

33/2005

**ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNALE – PROGRAMME 2005  
MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE PARTIELLE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'offre de concours de service présentée par la Direction Départementale de l'Equipement. Cette offre concerne le programme 2005 d'entretien de la voirie communale.

Le montant de cette maîtrise d'œuvre partielle est de 5 270,05 € TTC.

Cette mission comprendra :

- l'assistance pour la passation des contrats de travaux ;
- les études de projet ;
- le visa des études d'exécution ;
- la direction et l'exécution des travaux ;
- l'assistance aux opérations de réception.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention, accepte la proposition de la Direction Départementale de l'Equipement et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

34/2005

**GESTION DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER 2005  
CONTRAT D'ASSISTANCE AU MAITRE D'OUVRAGE**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la proposition de service de la Direction Départementale de l'Équipement concernant l'assistance technique au maître d'ouvrage pour la gestion de la voirie communale et l'exercice du pouvoir de police du maire, visant plus spécifiquement à rédiger les projets d'autorisation de voirie et les arrêtés de police.

Cette mission ne comporte ni le contrôle lors de l'exécution des travaux, ni un avis systématique sur la bonne exécution de l'arrêté.

Elle prendra fin au 31 décembre 2005.

La rémunération forfaitaire sera de 1 537,10 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix pour et 1 abstention, accepte la proposition de la Direction Départementale de l'Équipement et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance au maître d'ouvrage pour l'année 2005.

35/2005

**VIREMENT DE CREDITS N° 01**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que plusieurs devis ont été réceptionnés en Mairie, afin de pourvoir au remplacement des portes de l'entrée principale de la Mairie. Cette porte étant actuellement condamnée pour raison de sécurité, il est urgent de la remplacer.

Au Budget Primitif 2005, cette dépense a été prévue à hauteur de 4000 € T.T.C, il convient de la revoir à la hausse, puisque le montant du devis retenu s'élève à 3800 € H.T, soit 4544,80 € TTC.

De plus il convient d'ajouter à cette opération le coût pour une alimentation électrique puisque les portes battantes seront remplacées par des portes automatiques coulissantes à 2 vantaux, ce qui représente un coût de 376,74 € T.T.C

Afin de financer cette opération, les crédits manquants : 922,00 € sont pris du compte 020 dépenses imprévues, pour être mis au compte 21311 opération 36.

Monsieur le Maire invite le Conseil à autoriser ces virements de crédits.

Après délibération le Conseil municipal par 18 voix, décide à l'unanimité d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

36/2005

**VIREMENT DE CREDITS N° 02**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la pièce de théâtre organisée en collaboration avec la Maison Pour Tous et MC2 a fait l'objet d'un règlement global par la Maison Pour Tous, alors qu'il avait été convenu que la commune prenait en charge la différence entre la recette de la billetterie et le coût de la troupe. Il convient donc de rembourser la somme de 210 € facturée à la Maison Pour Tous, par MC2 de Grenoble.

Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention complémentaire à la Maison Pour Tous correspondant à ces 210 €, considérant que cette dépense concerne la vie culturelle de la Commune, assumée par l'association Maison Pour Tous.

Cette subvention n'ayant pas été prévue au budget primitif 2005, il convient de modifier les crédits ouverts en dépenses imprévues pour ce montant pour affecter la somme de 210 € au compte 6574 subventions aux associations « Maison Pour Tous ».

Monsieur le Maire invite le Conseil à autoriser ces virements de crédits.

Après délibération le Conseil municipal par 18 voix, décide à l'unanimité d'affecter les crédits suivant la proposition du Maire.

37/2005

**ELECTRIFICATION RURALE  
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DE L'ISERE  
Poste Le Charrat**

La commune souhaite faire enfouir le réseau basse tension issu du poste Le Charrat, ces travaux seront coordonnés aux travaux d'assainissement prévus par le Pays Voironnais. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de déposer une demande de subvention auprès du Conseil général de l'Isère afin d'inscrire le renforcement basse tension du poste Le Charrat au prochain programme d'Électrification Rurale. Le montant approximatif des travaux s'élève à : 38 417 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité sollicite les services du Conseil général afin d'obtenir une subvention pour le financement de cette opération.

38/2005

**CONVENTION ETABLISSANT LES MODALITES DE SUBVENTIONS POUR L'ASSOCIATION  
CRECHE HALTE GARDERIE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la convention établissant les modalités de versement de subventions à l'association Crèche halte garderie pour l'année 2005.

Après avoir entendu et délibéré:

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

39/2005

**CONVENTION ETABLISSANT LES MODALITES DE SUBVENTIONS POUR LA COOPERATIVE  
SCOLAIRE**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la convention établissant les modalités de versement de subventions à la coopérative scolaire pour l'année 2005.

Après avoir entendu et délibéré:

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**COMMISSIONS**

Urbanisme

Une visite de plusieurs gymnases sera organisée le vendredi 13 mai. Les élus, les représentants des associations sportives, des riverains du futur gymnase de Crossey, le CAUE, L'AGEDEN sont conviés à participer à cette visite.

Monsieur Guillon signale que régulièrement on lui reparle de la déviation de St Etienne de Crossey, il demande que le plan de circulation de la Commune soit revu. Un débat s'établit avec proposition de faire un essai sur le sens unique de la rue du Magnin, la discussion se poursuivra lors de la prochaine réunion de travail.

Affaire consorts Rosset, un rendez-vous avec Maître Martin sera pris pour étudier le recours.

Enfance

Madame Laurent rappelle que deux blocages de classe sont prévus à la rentrée : un en primaire, l'autre en maternelle, nous serons fixés le jour de la rentrée en fonction des effectifs.

Le restaurant scolaire n'a pas ouvert comme prévu après les vacances, il devrait ouvrir avant la fin de l'année scolaire.

Madame Ripault part à la retraite à la fin de l'année scolaire, un pot sera organisé le 17 juin à 18 heures.

#### Travaux

Les travaux du terrain d'entraînement du foot ont commencé.

Le nouveau camion a été livré.

#### Social

Le Plan Local de l'Habitat incite les communes à construire des logements sociaux, en appliquant des pénalités pour les communes qui n'ont pas un parc locatif social suffisant.

#### Camping

Mme Peylin explique que jusqu'à présent la publicité du camping était faite dans des journaux gratuits, et dans le guide du pays Voironnais, payant. Le Pays Voironnais propose à la commune d'adhérer à l'association « camping qualité Rhône Alpes. Un audit sur le camping de Crossey serait effectué. Cet audit pris en charge à 50 % par le Pays Voironnais et à 50 % par l'association. Dans le cas d'une obtention du label camping qualité Rhône Alpes, le camping de Crossey serait dans le guide édité par l'association. Le conseil donne son accord pour lancer l'audit.

#### Vie du Village

Le « Printemps des poètes aura lieu le 24 mai 2005 au foyer.

Les CM2, classe de Monsieur Argoud, donneront une soirée théâtre le 14 mai 2005.

Le Conseil municipal recevra les nouveaux arrivants le 14 mai à 12 heures.

La date du prochain conseil est fixée au 3 juin 2005

Monsieur le Maire clôt la séance à 23 h 15.